



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Visite des grands-parents à leurs petits-enfants nouveau-nés

Question écrite n° 33936

### Texte de la question

M. François Cormier-Bouligeon attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'impossibilité pour les grands-parents de rendre visite à leurs petits-enfants nouveau-nés. En effet, dans le contexte sanitaire actuel, des restrictions de circulation permettant la limitation de la propagation du virus sont légitimement en vigueur. L'exception permettant d'invoquer un motif familial impérieux indique qu'il s'agit de déplacement lié à une obligation familiale incontournable (décès ou maladie grave d'un parent proche, visite à une personne de la famille en situation de handicap, visite à une personne âgée en Ehpad). Il lui demande s'il envisage d'intégrer cette nouvelle exception de déplacement au sein du motif familial impérieux.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cormier-Bouligeon](#)

**Circonscription :** Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33936

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 novembre 2020](#), page 8144

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)